

Cfdt:TOUTE
LA DIFFERENCE**NAO 2017****Négociation salariale**

ACCORD MAJORITAIRE

Dans un contexte de faible inflation, CFTD, CGC, FO et UNSA ont signé l'accord salarial 2017 ; seule la CGT ne signera pas. Les signataires ont obtenu des enveloppes significatives avec quelques principes forts dont une AG pour la Maîtrise Encadrement plutôt qu'un talon comme le souhaitait la direction. De plus, la répartition de l'enveloppe entre AG et AI est conforme à nos souhaits (au moins 3/4 d'AG et 1/4 d'AI).

Voici les principales mesures qui apparaîtront sur la paie de mars, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 :

Catégorie professionnelle	Enveloppes	Répartition augmentations	
		Générales	Individuelles
Exécution et Maîtrise de qualification	1,20 %	1 %	0,20 %
Salariés dont le salaire est inférieur à 1.6 fois le SMIC	1,20%	1,10%	0,10 %
Pour l'exécution et la maîtrise de qualification, le montant d'Augmentation Individuelle attribué ne pourra être inférieur à 130€ bruts annuels			
Maîtrise d'encadrement	1,20 %	0,90 %	0,30 %
Cadres I-J-K-L	1,20 %	Talon de 0,80 %	
Prime d'éloignement	+ 3 %		

De plus, dans notre courrier revendicatif adressé à la DRH, le 9 février 2017, suite au changement de périmètre de la future téléopération qui deviendra national, la CFTD a demandé une **actualisation de la prime péage** aujourd'hui inadaptée à la réalité. La direction n'est pas contre ce principe, nous en discuterons donc parallèlement à l'expertise en cours.

Même si notre demande de mise en place de **primes de médailles du travail** Vermeil (30 ans), Or (35 ans) et Grande Médaille d'Or (40 ans) n'a pas été retenue, la CFTD remettra prochainement ce dossier sur la table.

Enfin, pour ce qui concerne la **PSO** (Prime Sur Objectifs des cadres) la Cfdt a demandé la mise en place d'entretiens en fin de premier trimestre puis en cours d'année, pour valider et consolider l'avancée des objectifs avec son N+1.

Pour faire avancer vos droits, vous pouvez compter sur nous.